

## Le conseil municipal

**Le 18 mars 2001, pour la première fois depuis 30 ans au second tour des élections municipales, les électeurs versaillais renouvelaient leur conseil municipal, et accordaient une majorité réduite, mais claire, à la liste conduite par le maire sortant, Etienne Pinte, qui se trouvait ainsi reconduit pour un second mandat de 6 ans. Plusieurs d'entre nous ont suivi régulièrement les séances du conseil municipal depuis lors. Ils n'ont pas tardé à voir se dessiner la physionomie de ce nouveau conseil municipal.**

---

**Un maire plus assuré  
et une équipe municipale  
partiellement renouvelée**



Fort de ce second mandat et de la légitimité accrue qu'il lui confère au delà des presque 30 ans de pratique municipale qu'il a derrière lui, Etienne Pinte est apparu plus sûr de lui, plus assuré qu'il ne l'était au cours de son premier mandat. C'est une bonne chose pour la ville.

Autour de lui, la composition de l'équipe municipale appelle des commentaires partagés. Sur 15 adjoints, 7 sont des femmes et 8 des hommes. Cette quasi parité mérite d'être soulignée : elle démontre, s'il en était besoin, que les femmes savent prendre leur part dans les responsabilités publiques, dès lors que la possibilité leur en est offerte. Parmi ces 15 adjoints, 9 faisaient partie de l'équipe municipale



précédente et 6 sont des nouveaux. C'est à la fois le signe d'une assez grande continuité et d'une réelle volonté de renouvellement. Mais si on y regarde de plus près, on observe qu'au delà des 2 ou 3 qui sont de véritables professionnels de la politique, le Maire a bien accueilli 2 ou 3 personnalité nouvelles, dont la compétence et le dynamisme peuvent être un atout pour la ville, mais à côté d'elles, force est de constater le maintien ou l'arrivée de quelques personnes dont la présence au sein de la municipalité relève davantage de la courtoisie versaillaise que de l'efficacité municipale.

---

**Et 37 simples conseillers  
municipaux**

---

En face de la municipalité, ils sont donc 37 simples conseillers municipaux, 24 de la majorité municipale, 6 de "la Gauche Plurielle pour Versailles" et 7 de « l'Union pour le

Renouveau de Versailles ». Jusqu'à présent, les conseillers de la majorité municipale étaient tenus à une très grande réserve, voire à une totale passivité, tolérant seulement quelques apartés tout au long des séances du conseil municipal. Cette fois, c'est un peu différent, et il est heureux que certains conseillers municipaux soient judicieusement mis en avant par le Maire sur des sujets pour lesquels ils ont une bonne

compétence. Mieux, ceux qui sont issus de la liste "Initiative Jeune" de 1995 ou de ses supporters, et qui ont été opportunément récupérés par la majorité en 2001, n'hésitent pas à poser des questions ou à émettre des observations personnelles en séance publique. Certains adjoints font de même. Voilà un signe de vitalité et de bonne santé pour la vie démocratique de notre commune.

---

**Une opposition de gauche  
très plurielle...**

---

Dans une assemblée aussi largement dominée par la droite, on attend avec intérêt les interventions des 6 élus de la liste "La Gauche Plurielle pour Versailles". Mais elle est bien plurielle cette gauche, qui à peine élue n'a pas manqué d'éclater en 2 groupes, perdant du même coup une bonne part de sa crédibilité au sein de l'assemblée municipale. Pourtant, les interventions de ces élus d'opposition sont toujours écoutées avec courtoisie, parfois même avec intérêt.

### Un triste spectacle

A l'inverse, que dire des interventions des représentants de "l'Union pour le Renouveau de Versailles" ? Sans doute ont-ils à cœur de remplir le contrat qu'ils ont passé avec leurs électeurs. Mais il est clair aux yeux de tous qu'ils interviennent au nom d'un Versailles fermé, xénophobe, et hostile à toute réelle mixité sociale. Plus affligeant pour l'observateur, et beaucoup plus malsain pour le fonctionnement de l'institution municipale, est le fait que les propos tenus par le leader de cette opposition sont régulièrement ponctués d'attaques personnelles à l'encontre du Maire, qui perturbent gravement le fonctionnement de l'assemblée municipale et procèdent d'un véritable dévoiement de la démocratie. Il est particulièrement triste de penser que plusieurs de ces personnes sont issus de milieux sociaux qui se prévalent d'une très bonne éducation, et qui se réfèrent volontiers à l'histoire, aux traditions, et aux valeurs de l'aristocratie française... Pauvre ville royale, que ne doit-on pas entendre dans tes murs !

### L'action toujours très prudente de la municipalité

Quel est l'impact de la nouvelle municipalité sur la ville depuis mars 2001 ?

Depuis le début de son second mandat, et au-delà de la gestion courante, Etienne Pinte est aux prises avec 6 dossiers principaux. Un dossier institutionnel : l'intercommunalité ; 3 dossiers d'urbanisme qui interfèrent les uns avec les autres : la Zone d'Activité Concertée des Chantiers (Z.A.C.), les Déplacements dans la Ville et le Plan local d'urbanisme (P.L.U.), 2 dossiers récurrents enfin : les Finances municipales et la Communication avec les administrés.

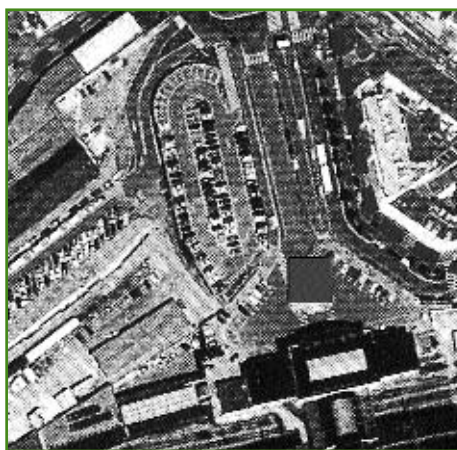
### L'intercommunalité

#### "Le Grand Parc à petits pas..."

L'intercommunalité vient de se concrétiser par la création au premier janvier 2003 de la "Communauté de Communes du Grand Parc". Ce projet était à juste titre, dès avant 2001, un des grands projets d'Etienne Pinte. Nous avons suivi attentivement la gestation et l'évolution de ce dossier, à Versailles et dans les communes alentour. Nous en rendons compte pages 14 et 15. Sur ce sujet sensible et hautement diplomatique s'il en est, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au delà d'une appellation administrative parfaitement hermétique au citoyen ordinaire, le Maire de Versailles a cru bon d'adopter une ligne de conduite particulièrement prudente : c'est « le Grand Parc à petits pas... »

### La Z.A.C. des Chantiers

Bien sûr c'est le dossier de la Zone d'Activité Concertée des Chantiers



(Z.A.C. de Chantiers) qui concrétise actuellement de la manière la plus tangible les options de la municipalité en matière d'urbanisme, car il va modeler durablement le nouveau visage d'un des plus grands quartiers de notre ville. Il a suscité de notre part une prise de position publique à laquelle la presse locale a fait assez largement écho. Nous y revenons en page 12. Mais ce projet a également déclenché des réactions spontanées de la part des habitants du quartier des

Chantiers qui ont totalement débordé les structures de communication et de concertation les plus proches, en l'occurrence le conseil de quartier des Chantiers. Ce phénomène, et le malaise qui en résulte dans la ville, soulignent à quel point la communication entre les édiles et la population est loin d'avoir atteint à Versailles le degré de maturité souhaitable.

### Les déplacements

Il en est tout autant pour le "plan vélo" et plus largement pour le dossier des transports et des déplacements dans Versailles : à pied, à vélo, en voiture particulière, ou en bus. Ce dossier est



évidemment très complexe, mais sa gestion déléguée nous laisse parfois bien songeurs, tant ses attermoissements, sinon sa désinvolture, sont grands.

### Le P.L.U.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qui doit inclure un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de la ville de Versailles a été mis en chantier dans le courant de l'année 2002 et il devrait aboutir à la fin 2003. C'est sans doute le dossier le plus conséquent pour l'avenir de Versailles et nous en parlons de manière plus détaillée page 13. Souhaitons que les procédures de consultation et de concertation avec toutes les parties prenantes – associations et instances concernées – ne soient pas réduites à la portion congrue, ou à un formalisme minimal.

---

## Les finances municipales

---

La gestion des finances municipales est en passe de devenir un dossier épineux à Versailles. Magistralement traitée depuis des décennies au nom de la "Sagesse versaillaise" qui se félicite d'avoir toujours les ratios d'imposition locale, d'endettement et de dépenses de fonctionnement parmi les plus faibles de France, elle atteint aujourd'hui ses limites. En effet, quel n'est pas l'habitant de Versailles qui n'a eu un haut le cœur en recevant en décembre 2002 ses avis d'imposition locaux : + 10,86 % pour la taxe d'habitation, et + 11,21% pour la taxe

**« C'est vrai que nous n'avons pas beaucoup d'argent. D'ailleurs, nous venons de faire une simulation : les finances de Versailles sont dimensionnées au niveau d'une ville de province de 20 000 habitants. »**

*Confidence d'un adjoint*

foncière. Nous ne sommes pas opposés à une fiscalité dynamique, qui réponde à des besoins avérés. Mais nous sommes catégoriquement hostiles aux augmentations brutales. Il est un peu trop facile de clamer aujourd'hui urbi et orbi "c'est la faute aux 35 heures", ou de laisser entendre que "c'est la remise à niveau en début de mandat, mais cela ne se reproduira plus." Il va falloir y regarder de plus près, à commencer par se comparer loyalement aux autres. A l'heure où la décentralisation est en passe de devenir une des réalités majeures de la société française, la gestion de nos finances locales ne peut plus être considérée comme un problème secondaire par les citoyens.

---

## La communication

---

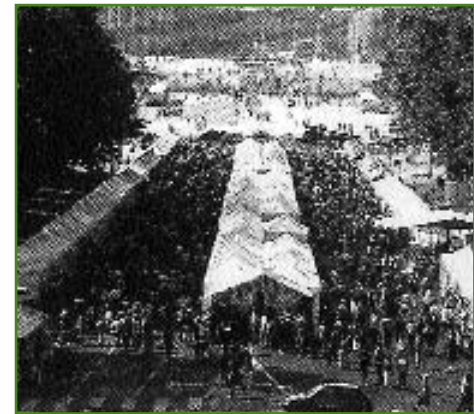
La communication de la municipalité avec ses administrés dispose de deux

canaux principaux : le magazine "Versailles" et la communication sur le terrain dans les quartiers. Depuis novembre 2002, chacun d'entre nous reçoit le magazine "Versailles"- en d'autres termes la revue municipale dans sa nouvelle formule. Il s'agit de l'organe de communication privilégié du Maire avec ses administrés, et sa gestion ne saurait être déléguée ; ou si elle l'est, c'est à un homme discret mais efficace par excellence, son directeur de cabinet. Chacun a pu apprécier la nouvelle maquette de ce magazine, qui succède à une formule qui était déjà l'une des meilleures de France. Nous la payons avec nos impôts locaux. Chacun d'entre nous peut donc s'exprimer librement sur son contenu. Quant à nous, notre appréciation tient en trois points : un excellent "look" d'abord, une réelle tendance à distraire le lecteur plutôt qu'à lui apporter de l'information et de la culture civique ensuite. Or n'oublions pas qu'il s'agit de la revue municipale et non d'un magazine commercial. Un seul vrai "regret" enfin, la disparition des comptes-rendus des débats du conseil municipal... Honni soit qui mal y pense.



Quant à la "communication sur le terrain", c'est à dire dans les quartiers, elle repose sur les Centres socioculturels et les Conseils de

Quartier. Nous avons résumé page 8 les résultats de notre enquête sur les Centres socioculturels de Versailles et pages 8 et 9 nos observations sur la mise en place et le fonctionnement actuel des Conseils de Quartier. Le moins qu'on puisse dire sur ce dernier point, c'est qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres.



## la ville va son chemin

**"... et le Petit Parc à grands pas"**

Pendant ce temps la ville va son chemin au fil des jours, avec parfois de belles réussites. Les agences immobilières se portent plutôt bien et les commerçants tiennent bon. Le théâtre Montansier s'engage plus avant dans sa nouvelle voie, et le "Mois Molière" est devenu une institution pérenne. Mais c'est peut-être le développement de la vie associative à Versailles qui retient le plus l'attention. Il a été très bien orchestré depuis deux ans par le « Festival des Associations ». Voilà une réussite dont il faut féliciter la municipalité.

D'autres événements pourraient laisser plus songeurs. Par exemple le dossier de la réfection des piscines de Versailles. Il a vraiment fait "plouf". Ou les relations difficiles avec le château : voulez-vous que nous parlions du "petit parc" ?... Traversons le à grands pas, ce sera mieux

**O.A.  
Atelier "Vie Communale"**



# Nos expressions publiques depuis janvier 2001

Si notre revue " l'ESSOR de Versailles " reste, tous les dix-huit mois à deux ans , le support régulier de l'association, les expressions publiques se sont diversifiées depuis février 2001, sans pour autant renoncer au recul nécessaire à l'analyse et la réflexion qui sont la vocation première d'ESSOR.

**Janvier 2001**

Publication du n°4 de notre revue qui analysait l'état de la ville, ses problèmes réels et l'évolution de sa gestion avant les élections de mars 2001.

**1er février 2001**

" Versailles en vérité ", débat public entre le bureau d'ESSOR et Etienne Pinte accompagné de ses principaux adjoints sur la situation de Versailles et son évolution (300 personnes au centre 8).

**19 février 2001**

" coté pile, un noeud routier emmêlé. La cité royale est aussi une plaque tournante des déplacements de l'ouest parisien . Piétons et cyclistes y cherchent leur voie. " Interview du journal La Croix dans l'article consacré aux municipales à Versailles , sur la base du dossier " Se déplacer autrement à Versailles " du numéro 4 de notre revue .

**8 septembre 2001**

Essor participe à son premier festival des associations

**14 septembre 2002**

Festival des associations : environ 300 personnes rendent visite à notre stand d'Essor, discutent avec nous ou emportent une documentation.

**30 mai 2001**

"Essor de Versailles : des citoyens attentifs à leur ville " ,interview dans les Nouvelles de Versailles sur l'association, sa vocation, ses productions, ses modes d'expression.

**27 mars 2001**

" Essor veille toujours au grain ", interview dans toutes les Nouvelles de Versailles , à l'occasion de notre assemblée générale : présentation des résultats aux élections aux conseils de quartiers, présentation des thèmes de l'année et prise de position sur le " dévoiement de la démocratie " provoquée par l'opposition de droite. "

**18 novembre 2002**

" Quatre principes pour un plan vélo vraiment vert : " Essor contribue activement à fédérer onze associations (dont toutes les associations de parents d'élèves du public et du privé) autour du plan vélo et plus généralement de déplacements sans accident et moins polluants souhaitables dans le plan local de déplacements (PLD) de Versailles et de son bassin de vie

**10 juillet 2002**

" La ZAC des Chantiers en question . Réfléchir maintenant avant qu'il ne soit trop tard " , interview dans Toutes les Nouvelles , sur notre prise de position relative à la ZAC des Chantiers dans le cadre de la concertation (1) et sur la réponse du maire , dans quatre domaines : l'insuffisance de la concertation, les déplacements, les logements sociaux, les équipements collectifs.

# Une ville riche en associations

Le prochain festival des associations aura lieu probablement le 13 septembre 2003. Chaque année, depuis trois ans, il témoigne, à la rentrée de mi-septembre, de la vitalité du tissu associatif à Versailles. Sur la base de l'annuaire des associations, qui a déjà deux éditions derrière lui, on recense environ 430 associations " qui s'affichent " à Versailles, sans compter toutes celles qui sont encore absentes dans ce précieux document. Le tableau joint procure une répartition en 2002 de ces associations, selon leur objet principal ainsi qu'une analyse des évolutions depuis le premier annuaire 2001. Cette statistique a deux limites : les associations absentes et les associations mal répertoriées. Mais c'est aux associations de s'inscrire pour se faire connaître et de faire rectifier leur classement dans telle ou telle rubrique. Au-delà de ces approximations, le tableau est représentatif des associations les plus marquantes de la ville.

\*

De ce classement, il ressort que les Versaillais s'intéressent en priorité :

**aux actions de solidarité**, avec le social proprement dit (15,4%), la santé et les handicaps (11,2%), l'humanitaire (3,7%), les retraités et les personnes âgées (3,0%) ; globalement, ces actions mobilisent un tiers des associations ;

**au sport** avec 15,4% des associations et probablement les plus gros effectifs;

Thème	Nombre en 2002	%	Evolution 2001/2002
Cadre de vie,	27	6,3	+7
Commerce, vie économique	13	3,0	+3
Culte	10	2,3	
Culture	64	14,9	+7
Devoirs de mémoire Anciens combattants	8	1,9	+2
Enseignement	20	4,7	
Famille	21	4,9	+1
Jeunesse	9	2,1	+2
Humanitaire			
Solidarité	16	3,7	+2
Loisirs	48	11,2	+1
Retraités et personnes âgées	13	3,0	+1
Santé, Handicap	48	11,2	
Social	166	15,4	
Sports	66	15,4	+6
TOTAL	429	100	+32

c'est un secteur en fort développement avec un accroissement de 10% des associations " affichées " entre 2001 et 2002 ;

**à la famille en général** avec la famille proprement dite (4,9%), l'enseignement et ses " gros bataillons " de parents d'élèves (4,7%) et la jeunesse (2,1%), soit 13,7% au total mais un nombre d'adhérents beaucoup plus conséquent ;

**à la culture** avec 14,9% des associations et la plus forte augmentation en nombre d'une année sur l'autre (57+7) ;

**aux loisirs** avec 11,2%.

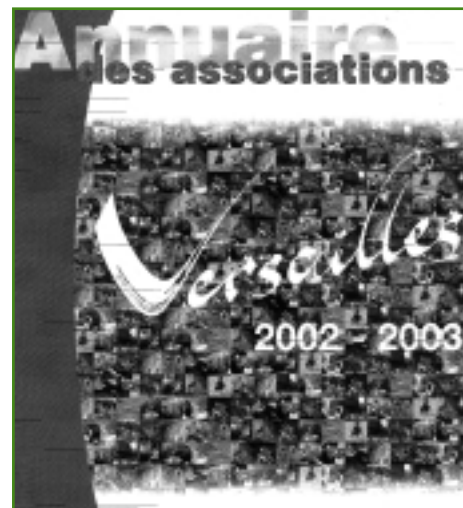
\*

ESSOR de Versailles est classé dans la catégorie "cadre de vie " et on vérifie qu'elle n'a pas d'équivalent à Versailles, qui, à la fois, couvre toute la ville et embrasse tous les sujets (seule Sauvegarde et Animation de Versailles et environs qui fédère des associations de quartiers ou de communes périphériques pourrait lui ressembler mais leur action est plus locale et d'un objet plus limité) ; de plus ESSOR a vocation à déborder sur l'ensemble du bassin de vie de Versailles , notamment à travers les thèmes des déplacements ou de l'intercommunalité, tout en replaçant ses réflexions dans une vision très large telle que la politique d'aménagement de l'Ile -de- France.

\*

Certaines catégories semblent très sous-représentées , notamment les associations liées à un culte. Il n'est que de voir le nombre d'associations présentes lors du forum des associations d'une paroisse comme Notre-Dame , tous les deux ans , pour s'en

apercevoir et ceci sans compter les nombreux groupes dépendant directement de la paroisse et assurant les différents services d'église. Il est vrai aussi que certaines de ces associations confessionnelles se



retrouvent dans les rubriques telles que jeunesse (pour le scoutisme) , solidarité ou enseignement .

L'annuaire qui regroupe toutes les associations " qui s'affichent " est un instrument très utile et il faut en remercier les initiateurs.

## Reste à formuler deux vœux :

1) que les associations absentes rejoignent le dispositif, pour leur propre développement (on sait bien la difficulté que connaissent certaines à recruter et à se renouveler) et pour susciter synergie et échanges comme le rassemblement de onze associations dont "ESSOR" qui s'est constitué pour des déplacements plus sûrs et moins polluants et qui veut travailler d'une façon constructive avec la municipalité sur le Plan Local de Déplacements (cf page 4 )

2) que l'annuaire soit encore plus efficace avec une mise à jour en temps réel et une information toujours plus riche : Internet permet tout cela à la fois et le nouveau site de la ville est tout désigné ! Et pour les associations possédant un site internet un lien serait souhaitable sur le site de la ville.

## Atelier "Sociologie de Versailles"

# Brève sociologie des quartiers de Versailles

Derrière le stéréotype pour magazines à gros tirage d'une population quasiment homogène de cadres supérieurs âgés et fortunés, habitant bourgeoisement d'anciens immeubles chargés d'histoire, le dernier recensement Insee de 1999 révèle en réalité une ville éclatée en à peu près autant de sous-unités urbaines plus ou moins autonomes qu'elle comprend de quartiers différents.

**Quelques points communs :**  
**une pyramide des âges à peu près identique**, mis à part les Chantiers et Satory, avec une commune moyenne d'âge de moins de 60 ans mais aussi une tendance commune au vieillissement.

**un niveau commun d'instruction uniformément plutôt élevé** par rapport à la moyenne nationale.  
**un taux d'activité économique (population active/population totale) comparable** entre 42 % et 50 %, hormis Porchefontaine (qui ne dépasse pas 35 %), Satory ( 58 %) et Chantiers (64 %) et d'à peu près égale stabilité de 1990 à 1999.

**Une répartition et une évolution démographiques très diversifiées**, quoique toutes marquées par une décroissance considérable (Satory mis à part, ainsi que les Chantiers dans une moindre mesure) de 1975 à 1990, puis de nouveau de 1990 à 1999, notamment en raison de la forte émigration de beaucoup de Versaillais d'installation récente vers Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, etc. Sauf à Porchefontaine, les nombreuses constructions nouvelles qui ont vu le jour à Clagny-Glatigny et Montreuil en particulier n'ont que très peu freiné cette déperdition.

## Un parc de logements très contrasté.

79 % des immeubles de Saint-Louis et 62 % de ceux de Notre-Dame datent d'avant 1915 alors qu'aucun n'existait encore à Satory, seulement 1 % à Jussieu et 7 % à Porchefontaine. Chacun des quartiers s'est développé à son propre rythme et suivant des règles différentes, quoiqu'avec une tendance marquée vers des immeubles collectifs pour 87 à 95 %

	1975	1990	1999	1999/90 en nombre	1999/90 en %	1990/75 en nombre	1990/75 en %
Chantiers	8 948	10 518	10 081	-437	-4,2%	+ 1 133	+ 12,7%
Clagny-Glatigny	13 129	13 038	12 676	-362	-2,8%	-453	-3,5%
Jussieu	9 268	7 650	7 213	-437	-5,7%	-2 065	-22,2%
Montreuil	19 091	16 341	15 671	-670	-4,1%	-3 420	-17,9%
Notre Dame	19 323	17 954	17 675	-279	-1,6%	-1,648	-8,5%
Porchefontaine	9 059	7 250	7 477	+327	+3,1%	-1 582	-17,5%
Saint Louis	11 752	9 971	10 040	+69	+0,7%	-1 712	-14,6%
Satory	3 626	5 063	4 910	-153	-3 0%	+1 274	+35,0%
Total	94 925	87 793	85 761	-2032	-2,3%	-8534	-9,1%

	Parc total en 1999 en nombre	% de logements vacants(1)	Résidences principales (1)	logements aidés 2001	% de logements aidés	Répartition des logements aidés
Chantiers	4 760	5%	4 260	1179	28%	20%
Clagny-Glatigny	5 537	6%	4 990	712	14%	12%
Jussieu	3 230	10%	3 027	2132	70%	36%
Montreuil	7 222	12%	6 527	1142	18%	19%
Notre Dame	9 030	8%	7 733	215	3%	3%
Porchefontaine	3 293	8%	3 034	237	8%	4%
Saint Louis	5 515	6%	4 640	206	4%	3%
Satory	1 712	4%	1 626	180	11%	3%
Total	40 299	8	35 837	6003	14%	

Parc total = résidences principales + résidences secondaires + logements vacants

dans tous les cas, à la seule exception de Porchefontaine, resté pavillonnaire à 41,2 %. On est frappé par l'importance du parc des logements vacants (8%) avec des pointes à 10 et 12% à Jussieu et à Montreuil ; elle s'explique en grande partie par l'obsolescence des logements et le vieillissement des propriétaires, d'où le programme lancé par la municipalité tendant à moderniser et à remettre sur le marché ces logements. Le pourcentage de logements sociaux (ou aidés) n'atteint pas les 20% fixés comme objectif par la loi SRU mais le pourcentage de 17% reste honorable, compte tenu des caractéristiques et des contraintes foncières de la ville. La répartition par quartier reste très inégalitaire.

## Une motorisation très hétérogène et qui augmente trop rapidement

Le nombre de voitures par logement existant augmente rapidement dans tous les quartiers entre 1990 et 1999 (cf tableau). Le taux de motorisation le plus représentatif est celui du nombre de voitures par résidence habitée de

façon permanente (résidence principale) après redressement. Ce taux présente de grandes disparités entre 1,02 à Jussieu et 1,53 à Clagny-Glatigny avec une moyenne de 1,32 par résidence principale. Le parc automobile total peut-être estimé à 47 000 véhicules soit 550 véhicules pour 1000 habitants, proche de la moyenne française. Il augmente de près de 1% par an, ce qui contribue à l'acuité des problèmes de circulation et de stationnement, renforcée par les véhicules extérieurs à Versailles.

## SP et PhD Atelier " Sociologie de Versailles "

Voitures par :	logement (1)		résidence principale 1999(2)
	1990	1999	
Chantiers	0,85	0,87	1,20
Clagny-Glatigny	1,09	1,13	1,53
Jussieu	0,79	0,84	1,02
Montreuil	0,96	1,00	1,34
Notre Dame	0,80	0,86	1,35
Porchefontaine	0,97	1,05	1,33
Saint Louis	0,69	0,75	1,23
Satory	1,08	1,18	1,38
Total	0,88	0,94	1,32

(1) chiffre brut (2) chiffre redressé des questionnaires sans réponse

## Mieux connaître

Versailles est une mosaïque de quartiers, générée à partir du large territoire couvrant le château et le parc, les plus anciens étant St Louis (le vieux village) et le quartier Notre Dame. On distingue 8 quartiers : St Louis, Notre Dame, Clagny-Glatigny, Montreuil, Chantiers, Porchefontaine, Jussieu et Satory. A ces quartiers correspondent les Centres Socioculturels. Toutefois Satory, officiellement rattaché à St Louis, n'a pas de Centre, et le quartier de Montreuil a la particularité d'avoir 2 Centres : Vauban et Prés aux Bois.

### La Direction de la vie des quartiers et des loisirs

C'est un organisme municipal : la D.V.Q.L. (direction de la vie des quartiers et des loisirs) qui gère les C.S.C., ainsi que le Centre de Loisirs des Grands Chênes qui accueille les enfants aux périodes de vacances. Il existe un budget propre à la vie des quartiers et chaque C.S.C. a le sien ; l'ensemble du personnel est payé par le budget ville.

Par ailleurs, une élue, adjointe au Maire, Mme Catherine Cabanes, coordonne les Centres et travaille en étroite collaboration avec les directeurs. Elle insiste particulièrement sur la qualité de leur recrutement, le jury les retenant en fonction d'un certain "profil de poste" ; tous, nous dit-elle, sont des gens de terrain.

Chaque Centre doit définir son "projet social" pour 3 ans, en équipe de directeurs animée par Mme Cabanes, et en fonction des besoins de la population. La C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) fournit un complément substantiel au budget accordé par la ville, ceci en fonction du projet social.

### Les Services proposés par les centres

Sans doute le plus important est le soutien scolaire proposé dans tous les Centres, 4 fois par semaine après l'école, s'adressant aux élèves du primaire et du collège. Pour que ce soutien puisse être proposé à ceux qui

en ont le plus besoin, la cotisation est de 6, 5 euros par an, et un véritable contrat est établi entre l'enfant, les parents et le Centre.

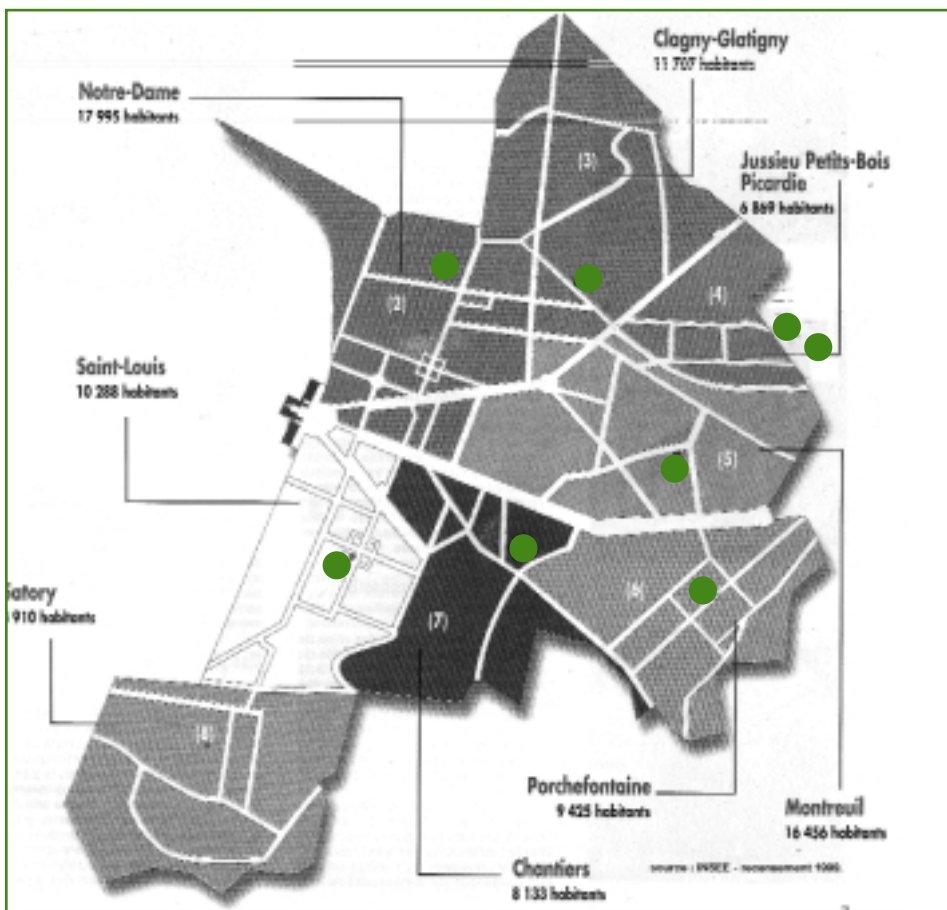
Ceci n'est pas à confondre avec l'aide aux devoirs assurée dans les écoles primaires.

Par ailleurs, chaque C.S.C. est un lieu de rencontre publique pour les retraités : des activités diverses leur sont proposées : jeux, scrabble, thés

trimestre, en fonction, et de l'activité, et des ressources de la famille.

\*

D'autre part, chaque Centre héberge un grand nombre d'associations, dont le nombre varie entre 7 aux Chantiers, et 24 à Notre Dame. Certaines d'entre elles participent à l'animation et au travail social sur le quartier. D'autres proposent des activités culturelles et



ou cafés rencontres ...Là aussi, paiement forfaitaire de 8 euros par an. Plusieurs services sont proposés partout, tels que : permanences de Service Social, Centres de Loisirs pour les enfants et adolescents, écrivain public ...

\*

De très nombreuses activités payantes sont assurées par des moniteurs, et s'adressent aux tout petits, enfants, jeunes, adultes, retraités. Ce sont des activités culturelles : création manuelle, technologies, musique, danse, théâtre...Le prix à payer est fonction du Quotient Familial fixé par la Mairie (6 tarifs progressifs). Ainsi, pour chaque activité, l'utilisateur paiera entre 21 et 150 euros par

sportives. D'autres encore, ont une mission plus générale (Centre du Volontariat, mutilés de la voix, entre autres) et ont une permanence dans l'un des Centres.

### De fortes disparités entre les centres

Quand on observe chacun des Centres, le livret proposant les diverses activités, l'importance du personnel, les locaux surtout, de grandes différences apparaissent : Un C.S.C. doit avoir, en moyenne, 1000 m<sup>2</sup>. Porchefontaine, le dernier né et le plus grand, est le seul à bénéficier d'installations spécifiques :

## nos centres socioculturels

ascenseur, grande salle polyvalente, hall d'entrée spacieux permettant rencontres et expositions.

Par contre, Clagny, Vauban et Chantiers n'ont pas les dimensions souhaitées ; étant donné l'exiguïté des lieux, les problèmes d'accueil et de sécurité sont importants. Un nouveau Centre est prévu à Clagny.

Quant à Satory qui n'a pas de C.S.C., comment peut être assuré le soutien scolaire des enfants de ce quartier ?

(ateliers culturels, soutien scolaire...) ; certains sont d'ailleurs bénévoles. En outre, n'oublions pas les nombreux bénévoles des associations. Il est intéressant de noter que des cours de musique (divers instruments) existent dans plusieurs C.S.C. ; mais, de plus, à Porchefontaine 18 H30 sont consacrés chaque semaine à des cours individuels de 20 mn. chacun ; les enfants qui les suivent sont, pour la plupart, au quotient 6, le plus élevé,

en soutien scolaire, le Centre et le collège (Prés aux Bois, Petits Bois, Clagny).

Enfin, l'accueil des tout petits est prévu dans certains Centres, avec une plus grande amplitude horaire pour la halte garderie des Prés aux Bois.

Tous les C.S.C. de Versailles travaillent beaucoup pour améliorer la mixité sociale : activités inter âges, rencontres de quartier (braderies, repas, fêtes ...). Cet effort nous paraît plus accentué dans les quartiers où la mixité sociale est la plus conflictuelle (Prés aux Bois, Clagny, Petits Bois). Dans ces C.S.C., les activités musicales et culturelles se font toujours en groupe, ce qui favorise créativité et lien social.



le Centre socioculturel de Porchefontaine

La petite maison individuelle qu'est le Centre des Chantiers ne correspond pas du tout aux besoins d'un C.S.C. ; l'éventuel rachat, par Versailles Habitat, d'une autre petite maison voisine ne résoudra pas les problèmes. Bien sûr, certains, jeunes surtout, peuvent se rendre à Porchefontaine pour trouver un réel choix, mais y vont-ils vraiment ? D'ailleurs, le directeur de Porchefontaine souhaite que ses usagers ne soient pas de simples consommateurs mais partie prenante de la vie du quartier ; ce ne peut guère être le cas de ceux qui viennent des Chantiers.

### Des équipes compétentes et dévouées

Les permanents de l'équipe assurent :

**La gestion** avec un directeur assisté de 2 à 4 personnes pour l'accueil, secrétariat, comptabilité.

**L'animation** avec 2 à 7 animateurs. L'entretien avec 2 à 6 agents. D'autres intervenants, salariés vacataires, assurent des tâches spécifiques

c'est à dire issus de milieu plutôt aisé. Remarquons aussi, dans les C.S.C. des quartiers comprenant de nombreux logements sociaux, un plus grand nombre d'animateurs (7 aux Petits Bois), de nombreuses activités

En conclusion, si les structures de base sont les mêmes pour tous les Centres, il nous semble que certains Centres sont plus sociaux, d'autres plus culturels, même si la Ville essaie de gommer ces différences.

Les quartiers sensibles existent et demandent une écoute spécifique. Les directeurs et animateurs en sont conscients et sont prêts à entendre

### Une interrogation demeure



et celui de Clagny-Glatigny

de service, sûrement en adéquation avec les besoins de la population : P.M.I., Centre de soins, S.V.P. jeunes ; davantage aussi d'associations au service des habitants. A noter aussi la présence de 2 médiateurs pour les jeunes, faisant le lien entre les enfants

d'autres demandes culturelles, pas toujours exprimées par la population et sous d'autres formes peut être. La Ville saura-elle y répondre ?

### F.P et N.S Atelier "Centres Socioculturels"



# Le rendez-vous manqué

Nous avons consacré à ce thème le dossier du numéro 3 de notre revue de septembre 1999. Nous attachons en effet une grande importance à cette structure qui représente pour nous le premier échelon d'une pratique démocratique au niveau communal. Notre enquête concluait alors à une trop grande confidentialité du fonctionnement des Conseils de Quartiers, due essentiellement à un déficit de communication entre cette structure et les habitants du quartier concerné, les conseils fonctionnant "en vase clos" au détriment de l'intérêt des débats qui y avaient lieu. Lors de notre réunion publique du 1.02.2001, Etienne Pinte convenait qu'il fallait revoir l'ensemble de la question. A ce même moment, le gouvernement travaillait à la loi sur la démocratie de proximité, et les Conseils de Quartier tenaient une grande place dans l'élaboration du projet.

## La loi sur

### la Démocratie de proximité

Elle a été promulguée le 27 février 2002. La création des Conseils de Quartier est obligatoire dans les communes de plus de 20 000 habitants, et ces Conseils comprennent des conseillers municipaux "désignés par le Conseil Municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle "...le conseil de quartier se réunit au moins deux fois par an" ... "Il établit dans les trois mois suivant son installation son règlement intérieur "... Le Conseil Municipal affecte aux Conseils de Quartier un local administratif, des moyens matériels et prend en charge leurs frais de fonctionnement.

Globalement la loi laisse toute latitude aux maires d'organiser les conseils comme ils l'entendent.

## Le nouveau projet de la Municipalité

Après les élections de 2001, la nouvelle équipe municipale veut dans un premier temps attendre la promulgation de la nouvelle loi pour procéder aux améliorations souhaitées - Entretien de Juillet 2001 avec M. Pinte -, puis fait brutalement volte-face en arguant de l'actualité politique chargée de l'année 2002, qui risquerait de retarder la mise en place des nouveaux conseils. A la rentrée, le Bulletin Municipal de septembre - octobre consacre 8 pages aux problèmes de la concertation en général et des Conseils de Quartiers en particulier. La philosophie du projet est exposée, les présidents de chaque conseil déjà nommés, l'ensemble apparaît comme "bouclé". A côté de la création d'un 8ème quartier et de son conseil à Satory, indispensables dans cette partie de la ville en pleine évolution, on innove en mettant en place un troisième corps au sein des conseils, formé de 10 représentants élus par les habitants "inscrits sur les listes électorales et dont l'adresse inscrite sur le registre électoral est située dans le quartier", la même règle s'appliquant "aux ressortissants de l'Union Européenne inscrits sur les listes électorales" - Les associations s'arrangent entre elles pour désigner dans chaque conseil 15 représentants (au lieu de 10 précédemment), les personnalités choisies par le maire sur liste proposée par le président sont au nombre de 10. Vu l'importance reconnue par la Municipalité aux Conseils de Quartier lors de leur création, on reste confondu de la précipitation avec laquelle a été élaboré ce projet, qui ressemble plus à un "toiletage" de la structure déjà existante qu'au résultat d'une remise à plat de l'ensemble des problèmes.

\*

Bien sur, il n'est pas question de remettre en cause le caractère strictement consultatif du Conseil de Quartier, et seuls le maire et son équipe doivent prendre "in fine" les

décisions dont ils répondent devant leurs administrés.

La création d'une troisième liste élue par les habitants est une ouverture indéniable de la structure. Mais pourquoi la Municipalité ne s'est-elle pas donné le temps de la réflexion et de la concertation avec d'autres instances (l'opposition municipale, par exemple, qui apprend les nouvelles dispositions en même temps que les lecteurs du bulletin, et mènera un combat au Conseil Municipal où tous ses amendements se verront repoussés), avec éventuellement les membres des conseils dans les six dernières années, qui avaient peut-être des choses à dire. Cela aurait permis sans doute d'avancer sur le problème du droit de vote pour le 3ème collège, de tous les habitants du quartier, ce qui peut créer la dynamique d'une meilleure intégration; d'admettre la présence des conseillers municipaux de l'opposition habitant un quartier donné de participer aux réunions du conseil de ce quartier, d'attribuer à chaque conseil un budget de fonctionnement... La Municipalité n'a pas mesuré la méconnaissance, voire l'ignorance des Versaillais vis-à-vis de leurs Conseils de Quartier, et cela malgré 25 ans d'existence. Il aurait fallu organiser des réunions de sensibilisation. La présentation par la presse ne peut remplacer complètement le débat et les précisions et mises au point qu'il permet, sans compter les suggestions intéressantes qui auraient pu être faites à ces occasions...

## Les élections du 8 décembre 2001

L'absence de pédagogie et la hâte dont a fait preuve l'équipe municipale ont été sanctionnées à la fois par le peu d'empressement des Versaillais à se porter candidats pour le 3ème collège (et ce malgré le report de la clôture des candidatures du 15 au 24 octobre : il n'est fait état au Conseil Municipal du 25 octobre que de 175 candidats, nombre ramené à 171 lors du scrutin, ce qui est ridiculement peu pour l'ensemble des Versaillais - Avec de grandes disparités entre les

# des Conseils de Quartier

quartiers = 4 candidats à Satory, 11 aux Chantiers, 42 à Saint Louis...) La présentation très succincte de chaque candidat devrait être complétée au moins par le nom de l'association dont il se dit membre pour éviter que par ce biais certaines associations ne soient surreprésentées. Le manque d'enthousiasme des Versaillais n'est pas démenti par le bilan des résultats, tel que le montre le tableau ci-joint. On note tout d'abord une grande disparité du nombre d'habitants par quartier (de 1878 à Satory à 11225 à Notre Dame), les plus peuplés n'étant d'ailleurs pas les meilleurs votants : 2,49% à Notre Dame, pour 5,68% à Porchefontaine, le résultat le plus mauvais étant celui des Chantiers : 1,92%. Sur les 171 candidats, il y a 97 hommes et 74 femmes, avec une nette déperdition des premiers : 34 élus sur 74, les femmes se maintenant mieux : 40 élues.

Par ailleurs si on étudie le résultat des votes des associations, en les classant selon les rubriques adoptées dans l'annuaire des associations, on peut cerner les préoccupations prioritaires des Versaillais : elles vont tout d'abord au "cadre de vie" (24 représentants), au "social" (20), "s.o.s. victimes de la route" obtenant 1 représentant dans 7 quartiers sur 8, puis à l'enseignement (17), la PEEP ayant aussi 1 représentant dans chaque quartier, et la "santé handicapés". Cependant les faibles scores des "jeunes" (2), retraités (3) et de "l'humanitaire - solidarité" (2) doivent être relativisés. Car certaines associations prenant en charge leurs problèmes sont classées sous les rubriques "social" ou "santé".

Pour en venir au bilan électoral du 3ème collège, il n'est franchement pas bon et manifeste l'ampleur du travail qu'il reste à faire tant aux présidents et suppléants qu'aux autres acteurs des conseils, s'ils veulent que ceux-ci répondent aux exigences de principe exprimées dans le bulletin de septembre -octobre 2001, c'est à dire devenir le lieu privilégié d'une élaboration démocratique devant éclairer la prise de décision par les élus.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RESULTATS DE VOTE DU 8 décembre 2001<sup>(1)</sup>

Quartier	Population	Electeurs inscrits	votants	candidats	élus	votants/ inscrits
CHANTIERS	10081	6283	121	11 (4h-6f)	10 (4h-6f)	1,92%
CLAGNY-GLATIGNY	12575	7671	308	18 (11h-7f)	10 (5h-5f)	4,02%
JUSSIEU-PETITSBOIS	7213	3968	157	12 (8h-4f)	10 (7h-3f)	3,96%
MONTREUIL	15671	10374	458	38 (17h-21f)	10 (3h-7f)	4,41%
NOTRE DAME	17675	112	280	35 (18h-17f)	10 (3h-7f)	2,49%
PORCHEFONTAINE	7477	4563	259	12 (8h-4f)	10 (6h-4f)	5,68%
SAINT-LOUIS	10040	5651	272	41 (29h-12f)	10 (4h-6f)	4,81%
SATORY	4910	1878	84	4 (2h-2f)	4 (2h-2f)	3,41%

<sup>(1)</sup> Le nombre des élus est partout de 10, sauf à Satory où il est de 4 élus avec 4 candidats  
h = hommes - f = femmes

## Le fonctionnement actuel

Dès le début de 2002, la vie des Conseils de Quartiers reprend, et la presse locale rend compte de la première installation à Jussieu. Dans le courant de Juin, ont lieu une série de réunions publiques des Conseils pour informer les habitants des dispositions des P.L.U. les concernant, et recueillir leurs réactions et propositions. Ceci va dans le bon sens, même si la participation ne répond pas toujours aux attentes : il faut du temps pour créer une dynamique... mais il est dommage que l'exposition et la discussion du projet de la ZAC des Chantiers n'ait été réservée qu'aux seuls Conseils des Chantiers, de St Louis et de Satory ; un projet de cette ampleur a des retombées sur l'ensemble de la vie à Versailles, et intéresse tous ses habitants.

\*

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives de ce que nous avons pu observer sur la vie des Conseils de Quartier ; le "rodage" est plus ou moins facile ; par exemple la mauvaise perception par les présidents de la nécessité de faire remonter auprès de la Municipalité les demandes des habitants du quartier, et la difficulté pour eux de gérer au quotidien l'évolution des grands projets, ou la réunion improvisée d'information sur la ZAC des

Chantiers, sans qu'elle soit prévue à l'ordre du jour. Un travail par commissions semble la formule généralement retenue. Mais le problème majeur reste celui de l'information des habitants. Certains Conseils en ont conscience et ont déjà organisé des apéritifs de quartier (St Louis, Notre Dame) très appréciés, ou une permanence (au Marché de Jussieu le 30 novembre). Mais il faut plus que ces initiatives ponctuelles, fort sympathiques et à renouveler.

Il faut élaborer un règlement intérieur des Conseils de Quartiers qui fixerait les règles d'affichage des dates de réunions avec leur ordre du jour, et les P.V. à d'autres endroits en plus du Foyer Socioculturel serait un premier pas. La ville dispose de panneaux d'affichage ; on peut imaginer, avec un petit budget, une diffusion dans les cages d'escalier des résidences (certains conseillers le font à titre personnel dans leur résidence, mais ne peuvent guère faire mieux).

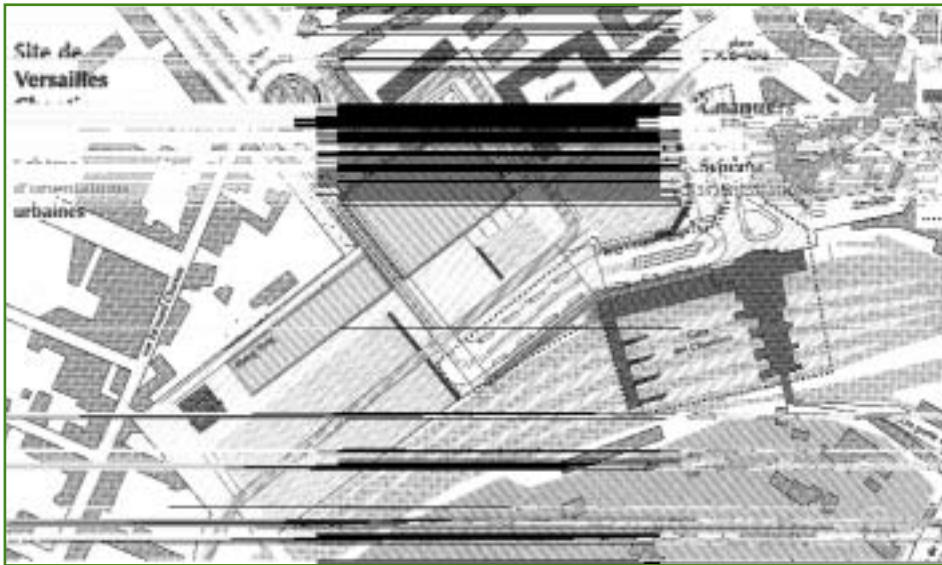
Enfin un espace réservé dans la revue municipale à ces informations traduirait de façon à la fois concrète et symbolique le souci porté par la Municipalité à la vie de cette structure. Un bon point : la création d'une rubrique sur le site internet de la ville. Mais elle a encore besoin d'amélioration. L'année 2002 a montré que le combat pour la Démocratie se mène au quotidien et qu'il est loin d'être gagné.

F.C  
Atelier "Conseils de Quartier"

# 2003, un tournant décisif pour Versailles :

Si 2002 a été l'année du lancement de la concertation pour la ZAC et pour le PLU, 2003 sera marquée par les décisions, avant les enquêtes publiques officielles qui, en général, ne remettent pas en cause les projets, sauf argumentation massive.

## La ZAC des Chantiers



Si la transformation du POS en PLU prévue dans la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) de 2000 a été engagée si rapidement, c'est justement pour permettre d'inclure ce gros projet de la ZAC des Chantiers dans les nouveaux documents d'urbanisme de la ville.

Nous avons publié une position approfondie de 4 pages sur la ZAC dans le cadre de la concertation ( cf page 4) (1). Si nous nous sommes réjouis du développement économique ainsi suscité (commerces, bureaux, cinémas), nous continuons à émettre des réserves sur le projet dans trois domaines :

### Les déplacements

Nos craintes de voir augmenter la congestion automobile se sont accrues car le projet initial a évolué subrepticement de façon défavorable sur deux points ; premièrement, il n'est plus envisagé que les bus arrivant par la rue de la porte de Buc y fassent demi-tour : ils vont désormais continuer, en partie jusqu'au terminus rue de l'Abbé

Rousseau en encombrant la rue des Etats Généraux ; deuxièmement, alors que nous approuvons la limitation de la circulation automobile dans la ZAC, il est désormais prévu, sur demande de l'aménageur acceptée par la ville, que les véhicules automobiles disposent d'une voie montante vers la gare en prolongement de l'avenue de Sceaux à droite à côté de la voie projetée et limitée aux bus et aux

vélos, deux très mauvaises nouvelles ! Par ailleurs, nombreux sont ceux qui souhaitent une liaison directe entre la ZAC et la RN 286, nous pensons au contraire que c'est une très fautive bonne idée. Tous les experts savent en effet que le trafic augmente proportionnellement à la surface de la voirie offerte : c'est pourquoi nos amis suisses ont voté la modification de leur constitution pour interdire la construction de routes dans la zone alpine de façon à décourager le transit des poids lourds. Le même raisonnement s'applique aussi pour la voie montante vers la gare.

### Le logement social

Nous regrettons que la ville ne construise pas plus de logements aidés alors qu'elle se plaint constamment du manque de ressources foncières.

### Les équipements publics

ESSOR se réjouit de voir se dessiner de meilleures perspectives avec la promesse d'un centre socioculturel en

rez-de-chaussée des logements et d'équipements sportifs en sous sol. Elle se réjouit aussi si on se dirige vers un cinéma réellement "à taille humaine".

Mais on est loin de satisfaire les besoins de Versailles en médiathèque et en salle polyvalente et nous rappelons la nécessité de construire des salles de répétition pour les jeunes qui veulent pratiquer la musique amplifiée. La question est posée depuis longtemps : une lettre du curé de Ste Elisabeth, qui a accueilli un temps des jeunes dans les locaux paroissiaux, évoquait déjà ce problème en juillet 1997 auprès de la mairie ! Récemment une association de jeunes a exprimé la même idée lors du débat public du 14 octobre 2002.

### L'engagement financier de la ville

Nous regrettons que la ville recherche une "opération blanche" au plan financier où l'aménageur ne prend à sa charge que la voirie. Versailles n'est pas une ville "pauvre", ses habitants sont en moyenne riches et la ville aurait dû se réjouir de l'occasion offerte de "bien dépenser" pour

### Du POS au PADD, au PLU et au PLD

La loi Solidarité et développement urbains (SRU) de 2000 prévoit le remplacement du POS bien connu par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PLU est plus large que le POS car il ne se limite plus à la destination des terrains mais comprend tous les aspects d'aménagement durable du territoire. Il inclut notamment une composante importante qui est le système des déplacements : celui-ci fait l'objet du Plan Local de déplacement (PLD) qui couvre Versailles mais aussi douze autres communes et qui est en cours d'élaboration dans le cadre d'un comité local du Plan de Déplacement Urbain d'Ile de France, approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

(1) disponible sur simple demande

# l'année des décisions pour la ZAC des Chantiers et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville .

## Le PLU comprend quatre parties

le rapport de présentation, véritable diagnostic de la ville ;

le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations d'avenir dans tous les domaines (urbanisme, habitat, économie, déplacements, environnement...);

le règlement qui permet de mettre en œuvre les orientations ; les annexes qui regroupent tous les éléments techniques ;

La ZAC des Chantiers est le premier gros projet urbain inclus dans le PLU.

Le PLU doit respecter trois principes du code de l'urbanisme : l'équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces naturels ;

la diversité urbaine et la mixité sociale dans l'habitat ;

la protection de l'environnement.

satisfaire les besoins non satisfaits de ses concitoyens , avec la promesse d'ailleurs d'une taxe professionnelle accrue. Rares sont de telles occasions et des situations financières aussi saines (peu d'endettement, pression fiscale deux fois moins forte que dans les villes équivalentes) .

## Le plan local d'urbanisme

La gestion de la ZAC des chantiers est assurément révélatrice des orientations souhaitées pour Versailles demain mais aussi des règles concrètes de leur mise en œuvre . C'est l'objet du futur PLU qui intégrera la ZAC (voir encart). Derrière ce nouveau sigle, il y a, pour ESSOR de Versailles un véritable débat d'idées , et même un débat de valeurs ( Cf les valeurs nous animent p 16) et l'on retrouve ici le sens étymologique de la politique (gestion de la ville , polis en grec ) et de la république (gestion de la chose publique res publica en latin).

En faisant ces références, nous voulons souligner l'importance que nous attachons et que tout citoyen de Versailles doit attacher au Plan Local d'Urbanisme .

Les orientations de la municipalité, les cinq réunions publiques organisées dans les quartiers, la réunion publique de synthèse du 14 octobre et le premier débat sans vote du conseil municipal extraordinaire du 7 novembre ont montré que, sous l'apparent consensus d'idées générales " d'équilibre et de maîtrise des problèmes posés ", les principaux débats dépassent les clivages politiques et agitent la majorité elle-même.

## Ces débats porteront sur :

**la part à faire au développement économique et donc à l'emploi** sur la conservation de la ville en l'état et le type même de développement économique : nos analyses passées ont montré le poids très important de l'activité immobilière ; comment susciter une valeur ajoutée récurrente et plus riche pour une communauté qui ne maîtrise que 37% de son foncier ?

**la satisfaction des besoins de chaque groupe d'habitants en équipements publics** de tous types, des crèches, aux résidences pour personnes âgées ou handicapées, aux équipements sportifs ou socio-culturels ou aux salles de répétition musicale et bien sûr le choix de leur localisation dans les quartiers.

**la mixité sociale** dans le logement et par conséquent dans l'ensemble des activités sociales et des équipements publics, au niveau de la ville mais aussi au niveau de chaque quartier. C'est un bon indicateur du degré d'ouverture de la ville sur le monde.

**la politique de déplacements "vivables "**, plus sûrs et moins polluants : veut-on vraiment réduire la place de la voiture à Versailles au profit des circulations douces (marche à pied, vélo, transports collectifs) dans le sens du plan de déplacement urbain d'Ile de France adopté à l'unanimité par le conseil municipal et qui vise une

réduction de 2% du trafic automobile ? **enfin ,même si ce n'est pas un sujet direct du PLU, la part d'engagement financier** à court terme pour améliorer la ville, sujet récurrent où nous avons toujours observé une certaine frilosité, que l'on retrouve encore avec la ZAC conçue comme une "opération blanche " .

*"Qu'il s'agisse d'inverser un sens unique ou de créer une nouvelle ligne de bus, on me répond systématiquement que ce n'était pas comme cela dans le passé"*

*Etienne Pinte  
cité par "Le Monde" du 8 mars 2001*

**Les deux débats sur la mixité sociale et sur les déplacements sont les plus importants pour modeler le Versailles de demain .** Ce sont aussi les sujets qui ont suscité les plus longs et les plus vifs échanges lors du conseil municipal d'orientation (50% et 25% du temps respectivement).

ESSOR de Versailles va participer activement à la concertation sur le PLU comme elle s'est déjà engagée dans le dossier de la ZAC. ESSOR a contribué à fédérer onze associations autour d'une politique de déplacement plus sûre et moins polluante et notamment d'un vrai plan vélo, dans un partenariat qui se veut constructif avec la ville . Nous avons aussi demandé à participer à l'élaboration du règlement du PLU,, compte tenu de notre expérience acquise sur la ville depuis plus de sept années.

Cette mobilisation dans le PLU est pour nous à la hauteur des enjeux que nous percevons. Nous souhaitons une forte et riche concertation de la part des Versaillais et de la part de la municipalité dans un sujet exemplaire de démocratie locale.

Ph.D.

# Une intercommunalité minimaliste

Essor de Versailles s'est efforcé d'analyser dans un dossier de onze pages (1), l'intercommunalité instituée dans la région de Versailles à travers la communauté de communes du Grand Parc.

Cette analyse nous a conduits, en

## La communauté de communes du Grand Parc (CCGP)

**Définition :** établissement public de coopération intercommunale à laquelle les communes les communes adhérentes délèguent certaines compétences

**Création :** Arrêté préfectoral du 8 novembre 2002 pris selon la loi Intercommunalité de 1999, après vote de chacun des conseils municipaux

**Périmètre :** neuf communes : Rocquencourt, Versailles, Viroflay, Fontenay le Fleury, St Cyr l'Ecole, Buc, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Toussus le Noble, (carte jointe).

**Compétences :** aménagement du territoire, développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, logement et cadre de vie, transports ; le contenu précis de chaque compétence a été décidé par l'ensemble des communes.

**Financement :** taxes additionnelles aux quatre taxes locales habituelles.

**Mode de décision :** chaque commune dispose de trois délégués.

### Calendrier :

**1er janvier 2003 :** démarrage officiel

**8 janvier 2003 :** première réunion du Conseil communautaire et élection du président

**15 janvier 2003 :** vote du budget de la CCGP

Versailles. Sans doute, espère-t-elle une évolution de la loi et craint-elle, en attendant, de partager sa taxe professionnelle avec sa grande voisine...Manquent aussi, peut-être, Vélizy qui préfère aussi garder pour elle son importante taxe professionnelle et Châteaufort où une coopération avec la vallée de Chevreuse est recherchée après un referendum local.

En second lieu, nous avons éprouvé le sentiment, que, mises à part deux ou trois communes, les municipalités concernées n'ont adhéré qu'à contrecœur au principe de l'intercommunalité, en tout cas sans enthousiasme, ni conviction, ni sérieuse information publique sur ce qu'elle représente.

**La dénomination de Grand Parc** nous paraît historiquement contestable, dans la mesure où le Grand Parc du château, au 17ème siècle, débordait largement vers l'ouest jusqu'à Villepreux et non pas vers l'est jusque vers la vallée de la Bièvre, comme la CCGP. Bien plus, il est aberrant de renoncer dans la dénomination à l'image de marque de Versailles, mondialement connue, au profit d'un grand parc méconnu, alors même qu'on souhaite développer à terme des actions touristiques communes !

**Autre critique majeure, le champ de compétences de la communauté de communes apparaît bien étriqué,** tant sous le rapport du faible nombre des domaines qu'il recouvre que sous l'aspect de l'extrême étroitesse de leur définition précise :

**aménagement du territoire** limité à l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT), obligatoire par ailleurs.

**développement économique** limité à une base de données des entreprises et des implantations disponibles.

**protection et mise en valeur de l'environnement,** réduit à la collecte des déchets ménagers et à une lutte contre le bruit, mal définie.

**logement et cadre de vie**, avec un

plan local d'habitat étendu à la communauté et le risque d'une forte démobilitation des communes en matière de logement social.

**déplacements,** avec l'idée de faire de la CCGP une autorité organisatrice de second niveau dans le domaine des transports collectifs ; mais si l'on veut achever le plan local de déplacements (PLD) concernant 13 communes, il faudra désormais constituer un syndicat mixte entre la CCGP et les communes non adhérentes, dont Le Chesnay, ce qui bloque tout depuis 2001 !

Il est regrettable que les compétences ainsi définies ne recouvrent pas l'ensemble des besoins ressentis comme d'intérêt commun par les citoyens tels que les équipements culturels, sportifs ou scolaires : piscines (!), cinémas, théâtres, actions envers les personnes âgées, les jeunes, les personnes à mobilité réduite ...

**Le financement des rares actions communes envisagées est assuré par le régime fiscal le moins incitatif** des taxes additionnelles aux quatre taxes communales, sans aide significative de l'Etat et sans mise en commun d'une taxe professionnelle unique. L'équilibre entre ces ressources et les dépenses résultant des actions communes et de la mise en commun des moyens humains et matériels correspondants laissent apparaître des bilans négatifs pour certaines communes dont Versailles et Viroflay.

**Enfin et surtout il faut dénoncer le mode de décision choisi** qui donne à toutes les communes un poids politique identique, avec chacune trois délégués, quelle que soit l'importance de la population ou de leur rôle dans les activités économiques et/ou socio-culturelles qui animent leur commun bassin de vie. Dans ce système ultra paritaire, déni de démocratie, la voix de chaque délégué de Toussus le Noble (717 habitants) pèsent 123 fois plus que celle de chaque représentant de Versailles (88 476 habitants). Ce système réduira vraisemblablement l'activité politique du conseil

premier lieu, à déplorer que Le Chesnay manque à l'appel malgré son étroite imbrication démographique, géographique, historique avec

(1)dossier sur simple demande

communautaire à la recherche perpétuelle d'un maximum de consensus pour chaque décision qu'il aura à prendre, donc à l'adoption du plus petit dénominateur commun quant aux efforts ou ressources à demander à ce sujet aux communes et à leurs administrés. Peut-on imaginer une forme de gouvernance plus stérilisante, plus inhibante, au regard des choix ambitieux qu'il faudrait faire si l'on désirait sérieusement exploiter les richesses économiques, touristiques, écologiques que les communes membres de la CCGP ont reçues en partage de la nature et de l'histoire ? Peut-on imaginer plus de passivité face aux puissances intercommunales de Saclay et de Saint-Quentin en Yvelines, avec des compétences et des ressources bien plus importantes ? Il suffit de penser à certaines implantations récentes, échappant à la zone de Versailles au profit de St Quentin en Yvelines telles que le siège de l'université de Versailles-Saint-Quentin ! Faut-il ici rappeler, pour comparaison, que

l'Union Européenne n'a pu réellement prendre son envol que du jour où elle a abandonné la prise de décisions par consensus au profit d'un régime de majorités qualifiées et de co-décision avec le parlement européen qui tient compte du poids des populations. Ce minimalisme résulte sans doute de la crainte des petites communes de perdre de leur substance et d'une réticence compréhensible face au poids de Versailles (plus de 58 % des 151 303 habitants). Mais la liberté de choix laissée par la loi aurait pu conduire à une représentation faisant plus de place à la population sans pour autant jouer la stricte proportionnalité et Versailles pèserait moins dans l'intercommunalité plus logique, à 200 000 habitants rassemblant Le Chesnay et Vélizy. Peut être une évolution plus progressive aurait pu conduire vers une coopération plus performante . **Tout peut encore évoluer de façon pragmatique** vers plus de compétences satisfaisant toujours mieux les besoins communs des

habitants ; le régime peut un jour déboucher sur une taxe professionnelle unique dynamique. Enfin on voit mal comment Le Chesnay, voire Vélizy ne rejoindraient pas la communauté. Châteaufort doit rejoindre soit la communauté de la vallée de Chevreuse soit celle du Grand Parc. Enfin Bièvres souhaite rejoindre le Grand Parc comme ses sœurs de la vallée de la Bièvre et le processus est bien engagé. Rien ne semble donc tout à fait perdu, si l'on considère toutes les potentialités de développement que porte naturellement en germe la Communauté. **Le système garde des marges de manœuvre même s'il reste marqué par le "péché originel" d'un mode de décision peu efficace,** mais on peut toujours espérer en la sagesse des élus renforcée par la pression des citoyens et par la compétition entre les collectivités locales.

Ph. D. et S.P.  
Atelier "Intercommunalité"

### La Communauté de Communes du Grand Parc et son voisinage

